

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 24 juillet 2007

Ordre du jour

- Présentation par Mme Valérie MARTIN du projet d'école intercommunale de Musique.
- Décision budgétaire modificative (Rapport 2007.7.B.01)
- Maîtrise d'œuvre Maison de Pays à Bologne (Rapport 2007.7.I.01.)
- Maîtrise d'œuvre Maison MARPA à Froncles (Rapport 2007.7.V.01)
- Recrutement responsable MARPA (Rapport 2007.7.V.02.)
- Questions diverses

Le 24 juillet 2007 à 20h30, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la salle des fêtes de BOLOGNE, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Présents : Mmes : BLONDEL Marlène, BRECK Florence, DORE Marie-Thérèse, REY Emmanuelle, MM : AUBRIOT Guy, BONDOUX Serge, BURTE Serge, COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DEGOUTTE Philippe, DESNOUVEAUX Robert, GEORGES Didier, GIRARDOT Daniel, JOURDE Jean Marie, KUHNER Gilbert, LANGE Jean-Michel, LESEUR Philippe, MAILLOT Denis, MAJORKIEWEZ Francis, MENETRIER Michel, MICHEL Maurice, MONFILS Didier, NOIROT Luc, PAULIN Michel, POINSOT Patrick, ROY Jean-Yves, VOIRIN Patrice, WLODARCZYK Hervé, RAGOT Jacques, COUTEY Roger, DOYON Jacques, MARASI Julien

Absents : Mme Yolande CATTANI, Mr Didier THIEBAUT

Approbation du procès-verbal du 12 avril 2007 : Les membres du conseil de communauté ayant eu connaissance du procès-verbal du 12 avril dernier, n'apportent aucune modification à sa rédaction. Celui-ci est donc approuvé à l'unanimité.

I. Intervention de Mlle Valérie MARTIN sur la création d'une école intercommunale de Musique

Actuellement Directrice de l'école de musique de Bologne, Mlle MARTIN expose le fonctionnement de cette dernière ainsi que les modalités de mise en place d'une école au niveau intercommunal.

Le Président souligne qu'il n'y aura pas de bouleversement dans l'organisation de l'école de musique communale dû au passage en intercommunalité. Cela doit se faire dans la continuité du service proposé aux adultes et aux enfants.

Mlle MARTIN présente l'intérêt d'une école de musique au niveau de la pratique musicale (étude de plusieurs courants musicaux, pratique musicale dynamique), de la participation à une vie culturelle des communes (concerts, projets départementaux ...), de la promotion de la musique par le biais de concerts évènements, du développement de liens avec d'autres écoles de musique, des associations locales...

Les cours s'adressent à un public de 7 ans et plus et comprennent de la formation musicale et pratique instrumentale (saxophone, clarinette, flûte traversière, trompette, batterie). Différents répertoires sont étudiés et organisés en cycles.

La structure fonctionne avec une équipe de professeurs diplômés. Des évaluations sont mises en place durant l'année permettant de valider les acquis. Un bulletin adressé aux parents permet d'assurer un suivi de l'apprentissage.

La participation à des examens fédéraux est également mise en place par le biais de la Confédération Musicale de France et la Fédération de Haute-Marne.

Les fournitures restent à la charge des parents.

M. Maillot souligne que l'école intercommunale créée sur la base de l'école de musique de Bologne permet de ne pas démarrer à zéro. Le professionnalisme de cette école va permettre d'avoir une activité culturelle de qualité sur la communauté de communes. Selon le nombre d'enfants inscrits par commune, les cours pourront être délocalisés.

M. Roy confirme qu'il s'agit d'une première école intercommunale au niveau du département.

Mlle MARTIN indique que pour l'instant seuls les instruments cités ci-dessus sont étudiés.

Concernant la délocalisation des cours, monsieur Voirin informe être intéressé pour une mise en place sur la commune de Froncles.

L'avantage d'être en école intercommunale est justement de trouver les meilleures conditions possibles pour répondre à la population. Il sera plus judicieux de déplacer un enseignant plutôt que plusieurs élèves. Se pose alors le problème des enfants pouvant être assez éloignés des lieux de cours et M. Coutey demande si il y aurait possibilité de transporter ces élèves.

A cette question, le Président répond qu'une réflexion a été menée au niveau de la compétence « enfance-jeunesse » avec la mise en place d'un transport « dédié » spécifique aux activités choisies par la communauté de communes. Cela pourrait s'étendre à l'école de musique.

M. Roy souligne l'impact de cette nouvelle école au niveau des communes par le biais d'auditions qui pourront être faites dans des villages différents, de prestations dans les écoles primaires, de concerts ...

Une information sera adressée fin août aux communes afin de sensibiliser les futurs élèves par le biais des écoles.

II. Décision budgétaire modificative

Président informe que diverses factures en attente ou éléments nouveaux obligent à une modification des crédits budgétaires du budget principal ou budget annexe.

Budget principal

Diminution des recettes des contributions directes dues à la participation TP.

R.F. Compte 7311 : - 24 556 €

D.F. Compte 6416 : - 24 556 € (salaires chantierinsertion)

Equilibre des opérations financières

D.F. Comptes 023 : + 4258 € (virement en section d'investissement)

D.F. Compte 6416 : - 4258 € (salaires chantier insertion)

R.I. Compte 021 : + 4258 € (virement de la section de fonctionnement)

R.I. Compte 1321 : - 4258 € (subvention salaires chantier insertion)

Ecole intercommunale de musique

D.F. : 6067 : + 50 € 6218 : + 7850 € 6281 : + 50€ 6336 : + 50 €

64111 : + 1000 € 6226 : + 1000 € 6416 : - 8000 €

R.F. : 7062 : + 2000 €

Budget annexe ZAE Rochelotte

Frais pour permis de construire :

637 : + 27 €

61523 : - 27 € (réserve fonctionnement)

Factures TREMPLIN 52 pour aide sur travaux d'aménagement :

6218 : + 140 €

61523 : - 140 € (réserve fonctionnement)

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté approuve à l'unanimité les modifications budgétaires telles que présentées.

III. Maîtrise d'œuvre Maison de Pays à Bologne

Le Président rappelle la décision d'inscrire au budget des crédits concernant la création d'une Maison de Pays à Bologne. Pour l'année 2007, ces crédits concerneront une partie de la maîtrise d'œuvre. Il sollicite donc le conseil de communauté pour :

- ⇒ Autoriser la création d'une Maison de Pays à Bologne,
- ⇒ Autoriser la passation, l'exécution et le paiement des marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux et de fournitures,
- ⇒ Solliciter des subventions auprès de tout financeur public,
- ⇒ Signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté donne son accord à l'unanimité.

IV. Maîtrise d'œuvre MARPA à Froncles

Le Président rappelle la décision de créer une Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées à Froncles. Le dossier d'autorisation étant en attente d'avis du Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-sociale, il convient de lancer dès à présent une consultation pour un maître d'œuvre.

Le Président demande donc au conseil de communauté de l'autoriser à :

- ⇒ Signer toutes pièces relatives à la passation, l'exécution et le paiement des marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux et de fournitures,
- ⇒ Solliciter des subventions auprès de tout financeur public ou privés,
- ⇒ Demander le label MARPA auprès de la Fédération Nationale de la MSA et des MARPA,
- ⇒ Déposer toute demande d'urbanisme et permis de construire,
- ⇒ Signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté donne son accord à l'unanimité.

V. Recrutement Responsable MARPA à Froncles

Le Président expose que dans le cadre du suivi de la création de la MARPA, il conviendrait de recourir à une maîtrise d'ouvrage déléguée. Au vu du plan de financement établi dans le dossier de présentation de la MARPA, cette délégation s'élèverait à la somme de 82 000 €.

Le Président informe que la SEM Haute-Marne Aménagement ne répond pas actuellement aux attentes des collectivités en matière de maîtrise d'ouvrage déléguée. De plus, le recours à un cabinet extérieur n'apparaît être pas être la meilleure solution pour un suivi local.

De ce fait, sur accord des membres du Bureau et du comité de pilotage MARPA, le Président propose le recrutement du futur Responsable de l'établissement dès la fin de l'année.

Le profil de poste portera sur une direction d'établissement pour personnes âgées, avec pour mission complémentaire le suivi et la coordination de la construction de la MARPA. Le Directeur préparera durant le chantier de construction l'ensemble des dossiers administratifs (projet d'établissement, charte d'accueil du résident...) et s'assurera de la bonne réalisation des travaux.

L'avantage de ce recours à un directeur d'établissement est que ce dernier raisonnera en tant que futur occupant des lieux.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide donc à l'unanimité de :

- Recruter un Responsable pour la MARPA,
- Ouvrir un poste correspondant au profil du candidat retenu (catégorie A ou B),
- Signer toute pièce relative à cette affaire.

VI. Récapitulatif dossiers en cours :

Le Président dresse un état des dossiers actuellement en cours et suivis au niveau de la communauté de communes. Il informe qu'au niveau communication, un 4 pages est actuellement en cours de diffusion, par une société. Les prochaines éditions seront réalisées directement par la communauté de communes.

VII. Questions diverses

Monsieur Jacques Doyon intervient concernant des informations sur le site Natura 2000 ainsi que sur la rédaction d'un document d'objectifs au niveau forestier, pour lequel il serait souhaitable de créer une commission spécifique au niveau de la communauté de communes.

Monsieur Maillot souligne que dans le cadre de la compétence « environnement », c'est le Bureau qui représente la communauté de communes. Il confirme l'implication de l'inter communauté dans les projets de protection de l'environnement avec notamment l'étude sur la création d'un réseau de chaleur à Froncles et l'implantation d'éoliennes au Mont Gimont.

Il précise les commentaires de M. Doyon en indiquant qu'un Plan est mis en œuvre au niveau de la Région pour les ressources en bois. D'autre part, le Conseil Général, va à titre expérimental, financé une étude sur la faisabilité d'un groupement forestier pour la gestion des parcelles de bois privées à Curel et à Soncourt, Vraincourt et Viéville.

Sur ce dernier point, l'intérêt de valoriser les forêts privées est d'amener également des dessertes d'où une réflexion conjointe avec le remembrement intercommunal de Soncourt Vraincourt Viéville.

Entretien des chemins de randonnée

Une personne est employée par Tremplin 52 pour l'entretien des circuits de randonnée. A ce titre, du matériel a été acheté type tronçonneuse, débroussailleuse...

M. Maillot informe que le circuit Marie-Calvès vient d'être labélisé GR de Pays.

Eoliennes du Mont Gimont

M. Leseur indique que le 19 juillet, 19 permis de construire ont été accordés par les services de la Préfecture et 6 refusés. Sur le territoire de la communauté de communes, sur les 16 permis de construire déposés, 13 ont été acceptés. Au niveau de l'enquête publique sur 155 personnes ayant apporté des remarques, 151 étaient favorables à l'implantation des éoliennes.

Le Président informe que la réponse du Préfet concernant l'absence d'éolienne sur le département est que des permis ont bien été acceptés mais qu'ils ont été déposés par des bureaux d'études sans développeurs par la suite.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.